

NOTE AU DOSSIER

Date: 4 Mai 2016

PID73248 : Micro Hydro

Retards et Défis Plan de travail 2016

Dans le cadre du projet « Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti (Micro-Hydro) », le PNUD fournit une assistance technique et administrative à l'Etat Haïtien, pour la mise en œuvre du projet Micro-Hydro dont l'objectif principal est de structurer un cadre réglementaire et institutionnel qui convienne pour stimuler les investissements du secteur privé, dans l'installation de petites usines hydro-électriques. Ce projet de trois ans a débuté en Mars 2011 et a eu une extension jusqu'en avril 2016. Cependant, durant la période Octobre 2014 et Juillet 2015, le projet était en crise. Presque toutes les activités ont été paralysées du à la disparition du Bureau du Ministre délégué à la sécurité énergétique (BMSE), partenaire de mise en œuvre et ancrage institutionnel du projet et la démission du chef de projet en Février 2015.

Le Ministère des Travaux Public, Transport et Communication (MTPTC) a accepté d'héberger le projet en Aout 2015 est impliqué à travers sa cellule énergie qui fait office de coordination et apporte un appui technique au projet. Au cours du même mois un nouveau chef de projet a été recruté.

De prime abord, la période de transition ainsi que la mise en place d'un gouvernement provisoire au début de l'année 2016 a amplifié le ralentissement des activités du projet avec MTPTC et EDH. Cette situation a paralysé également l'organisation du comité de pilotage et la signature du Plan de travail 2016 du projet. La conjoncture actuelle a entraîné un désintérêt total des acteurs concernés à prendre part dans la réalisation des activités et a accentué la non-appropriation du projet par l'EDH. En outre, en Février 2016, à la fin du mandat du Président Michel Martelly, trois décrets ont été adoptés en conseil des ministres et publiés dans le journal officiel de la république, le Moniteur. Aux étapes préexistantes est ajoutée l'intervention de l'agence de régulation (ANARSE) pour l'entrée dans toutes les activités révélant du secteur de l'énergie. Cela crée un flou par rapport aux contrats qui devaient être signés avec EDH, EDH devient un simple opérateur. Les partenariats public-privé ne peuvent plus se faire sans l'accord et l'autorisation de ANARSE. Ces décrets régissant le secteur de l'énergie ont impacté les activités du projet et le sous-secteur de l'hydro électricité car elles complexifient un peu plus les procédures en vue de



l'établissement et l'opérationnalisation de ce type d'infrastructure. En plus, la prochaine mise en place par le projet de l'unité énergie renouvelable au sein de l'EDH devient problématique et ambiguë du fait que cette unité devrait se trouver au niveau de l'organe régulateur ANARSE, non encore fonctionnelle, créée par ces décrets.

Vue la situation indécise qui règne sur le secteur et l'impact des dispositions des nouveaux décrets, un comité de pilotage était prévu en date du 27 Avril 2016 pour prendre les grandes décisions permettant de définir des orientations nouvelles pour le projet par rapport à ces changements. Cependant, cette réunion a dû être reportée à une date ultérieure, à cause de l'indisponibilité récurrente de certaines institutions clés partenaires du projet et le plan de travail 2016 n'a toujours pas été signé par le MTPTC.

Le projet a demandé l'intervention du MTPTC pour se positionner face à cette situation de flottement et attend une réponse écrite permettant d'avancer avec certaines activités de renforcement de capacité de l'EDH dont la formation des cadres.


Marie Pascale FRANCOIS
Chef de Projet Micro-Hydro